

77730 COMMUNE DE CITRY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

Date de convocation : 05/04/2024

Date d'affichage : 05/04/2024

Nombre de conseillers : En exercice : 13 nombres de présents : 10 nombres de suffrages exprimés : 12

Quorum : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 20 heures 30,

Les membres du Conseil Municipal de la commune de CITRY se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, en application des articles, L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 10- Budget unique ;
- 11- Taxes communales
- 12- Attribution des subventions aux associations ;
- 13- Redevance pour occupation du domaine public du par Enedis ;
- 14- Approbation de la participation au Syndicat mixte d'étude et de préfiguration du projet du Parn Naturel Régional (PNR) Brie et deux Morin ;
- 15- Approbation de la participation au SIRPI.

Membres présents : M. Thierry FLEISCHMAN Maire, M. Jacques COLLET 1^{er} adjoint, Mme Laurette DECAMPENAIRE 2^{ème} adjointe, Mme Estelle BESSAC 4^{ème} adjointe, Mme Julie POIREE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, Mme Noëlle TOUR conseillers municipaux.

Membres excusés : Jérôme POMME donne procuration à M Thierry FLEISCHMAN, M. Philippe FEBVRE 3^{ème} adjoint donne procuration à M. Jacques COLLET.

Membre non excusé : Mme Rosanne TAILLEPIERRE.

Secrétaire de séance : Mme Laurette DECAMPENAIRE conseillère élue à l'unanimité.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2024.

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal ayant été remis aux membres du conseil est soumis au vote des conseillers qui l'adoptent à l'unanimité.

M. le maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

DELIBERATION
BUDGET UNIQUE de l'EXERCICE 2024

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Considérant la présentation de projet de budget présentée 12 jours avant l'approbation du budget.

M. le Maire donne lecture du budget unique de l'exercice 2024 par chapitre.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	916 422.83 €	916 422.83 €
INVESTISSEMENT	775 849.38 €	775 849.38 €

Le Conseil Municipal après délibération adopte ledit budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

12 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Laurette DECAMPENAIRE, Mme Estelle BESSAC, Mme Julie POIREE, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Noëlle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

77730 COMMUNE DE CITRY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024
DELIBERATION
TAXES COMMUNALES 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts.

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2024 :

taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

M. le maire propose d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 11.21 % à 15 %

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Le conseil municipal approuve les taux suivants :

- Taxes foncière (bâti) : 38,60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52,32 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Vote :

12 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Laurette DECAMPENAIRE, Mme Estelle BESSAC, Mme Julie POIREE, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Noelle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

DELIBERATION
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS : 150 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

12 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Laurette DECAMPENAIRE, Mme Estelle BESSAC, Mme Julie POIREE, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Noelle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA FERTE SOUS JOUARRE : 200 euros

Après en avoir délibéré, le conseil vote :

12 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Laurette DECAMPENAIRE, Mme Estelle BESSAC, Mme Julie POIREE, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Noelle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

COMITE DES FETES DE CITRY : 1500 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

10 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Estelle BESSAC, Mme Corinne RITZENTHALER, Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Noelle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

2 abstentions : Mme Laurette DECAMPENAIRE et Mme Julie POIREE

ASSOCIATION LIVRE O'VERT : 100 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

12 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Laurette DECAMPENAIRE, Mme Estelle BESSAC, Mme Julie POIREE, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Noelle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

77730 COMMUNE DE CITRY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION

APPROBATION DE LA PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PREFIGURATION DU PROJET DE PNR BRIE ET DEUX MORIN

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS,
Considérant la population de la commune inférieure à 2 000 habitants,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- DECIDE de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum a (**239 euros** à raison de 153 € x **1,5617**) qui conformément à l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques doit être arrondi à l'euro le plus proche.
- DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil vote :

12 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Laurette DECAMPENAIRE, Mme Estelle BESSAC, Mme Julie POIREE, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Noelle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

DELIBERATION

APPROBATION DE LA PARTICIPATION AU SIRPI

Vu le Code Général des Collectivité territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour le RPI Citry, Mery, Nanteuil ;

Vu la délibération 2407 en date du 28/03/2024 du conseil syndical fixant les contributions financières des communes associées ;
Considérant la demande de la Trésorerie de Coulommiers ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Accepte toutes les dépenses obligatoires liées aux écoles, les participations demandées par le conseil syndical pour la gestion de celle-ci jusqu'à sa dissolution.
- Accepte la participation de 118 625,92 euros pour l'année 2024 votée par le conseil syndical.

Dit que les crédits nécessaires à l'acquittement de cette contribution sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil vote :

12 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Laurette DECAMPENAIRE, Mme Estelle BESSAC, Mme Julie POIREE, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Noelle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

INFORMATIONS :

Etat d'avancement du Contrat rural :

Le Département a validé notre demande de subvention pour les montants suivant :

- 19 438.60 € pour la rénovation de la toiture de la mairie
- 23 790 € pour la réfection de la rue de la Mouselle
- 53 957.79 € pour la réhabilitation de l'église de Citry.

Nous sommes dans l'attente de la validation de la Région.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 21 heures 00.

77730 COMMUNE DE CITRY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

ASSOCIATION BOUCLE DE LA MARNE : 150

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

12 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Laurette DECAMPENAIRE, Mme Estelle BESSAC, Mme Julie POIREE, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Noelle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LES GLACIS : 150

12 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Laurette DECAMPENAIRE, Mme Estelle BESSAC, Mme Julie POIREE, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Noelle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

ASSOCIATION MUSIQUE FRIENDS MUSIC BAND : 400

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

11 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Laurette DECAMPENAIRE, Mme Estelle BESSAC, Mme Julie POIREE, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, Mme Noelle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

1 abstention : M. Florian BRAYER

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DE CITRY : 200 euros

12 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Laurette DECAMPENAIRE, Mme Estelle BESSAC, Mme Julie POIREE, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Noelle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

ASSOCIATION LA PERCHE FERTOISE : 100 euros

Après en avoir délibéré, le conseil vote :

12 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Laurette DECAMPENAIRE, Mme Estelle BESSAC, Mme Julie POIREE, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Noelle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

DELIBERATION

REDEVANCE POUR OCCUPATION DUE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DUE PAR ENEDIS

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS, Considérant la population de la commune inférieure à 2 000 habitants,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- DECIDE de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum a (**239 euros** à raison de 153 € x **1,5617**) qui conformément à l'article L2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques doit être arrondi à l'euro le plus proche.
- DIT que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil vote :

12 voix pour : M. Thierry FLEISCHMAN, M. Jacques COLLET, Mme Laurette DECAMPENAIRE, Mme Estelle BESSAC, Mme Julie POIREE, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Constant DAMASCENE, M. Benoît PIRIOU, M. Florian BRAYER, Mme Noelle TOUR, M. Philippe FEBVRE représenté, M. Jérôme POMME représenté

77730 COMMUNE DE CITRY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

Le présent Extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984.

Arrêté le 23/04/2024
Lors de la réunion du
Conseil municipal de Citry

La secrétaire de séance,
Laurette DECAMPENAIRE



Le Maire,
T. FLEISCHMAN



